

## "Le Conseil de l'Europe fête son Xe anniversaire" dans Le Soir (21 avril 1959)

**Légende:** Paru le 21 avril 1959 dans le quotidien belge Le Soir, à l'occasion du dixième anniversaire du Conseil de l'Europe, l'article évoque la constitution de l'organisation sous le parrainage d'illustres hommes politiques européens. Après avoir rappelé l'influence de l'Assemblée consultative dans la promotion de l'idée européenne ainsi que l'action du Comité des ministres dans l'élaboration de conventions, la Convention européenne des droits de l'homme mérite une mention spéciale comme l'œuvre la plus remarquable du Conseil de l'Europe.

**Source:** Le Soir. 21.04.1959. Bruxelles: S.A. Rossel.

**Copyright:** (c) Rossel & Cie SA - LE SOIR, Bruxelles, 2004

Le présent article est reproduit avec l'autorisation l'Editeur, tous droits réservés. Toute utilisation ultérieure doit faire l'objet d'une autorisation spécifique de la société de gestion Copiepresse info@copiepresse.be

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/"le\\_conseil\\_de\\_l\\_europe\\_fete\\_son\\_xe\\_anniversaire"\\_dans\\_le\\_soir\\_21\\_avril\\_1959-fr-c3715bd7-a5b0-4540-b8d1-57f53ac3fc10.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 18/09/2012

## A Strasbourg, symbole de réconciliation

### Le Conseil de l'Europe fête son Xe anniversaire

#### D'un passé historique aux promesses de l'avenir

Le 5 mai 1949, au Palais de Saint-James, à Londres, était signé le statut du Conseil de l'Europe. Deux mois plus tard, il s'installait à Strasbourg. Aujourd'hui, dans la capitale alsacienne, devenue le symbole de la réconciliation après avoir été au long des siècles l'enjeu des puissances, ont débuté les cérémonies commémoratives de ce dixième anniversaire.

L'événement frappera peut-être moins l'opinion qu'il le mérite. La période exaltante des grandes idées et des grands discours a cédé la place aux travaux de tous les jours et la « Grande Europe », née il y a dix ans, a sans doute pâti de la marche de l'« Europe des Six » vers une unité plus réelle et plus impressionnante dans ses effets. Il n'en reste pas moins que le Conseil de l'Europe a joué un rôle historique et qu'il conserve, pour l'avenir, sa mission propre.

#### Les parrains les plus illustres

Le Conseil de l'Europe, qui rassemble aujourd'hui tous les pays de l'Europe dite occidentale à l'exception de la Suisse, de l'Espagne et du Portugal, a été tenu sur les fonts baptismaux par les parrains politiques les plus illustres du vieux monde : Winston Churchill et Ernest Bevin, Edouard Herriot et Robert Schuman, Alcide De Gasperi et Carlo Sforza, Konrad Adenauer et Paul-Henri Spaak, etc... Il est le produit direct des puissants courants fédéralistes prophétisés par le comte Coudenhove-Kalergi, surgis en force dans l'immédiat après-guerre et définitivement consacrés, en 1948, par l'imposant Congrès européen de La Haye.

« L'heure est venue pour les nations d'Europe, déclarait la résolution finale de ce Congrès, de transférer certains de leurs droits souverains pour les exercer désormais en commun en vue de développer et de coordonner leurs ressources. » Le Congrès recommandait expressément dans ce but la création d'un Conseil de l'Europe, comprenant non seulement un organe de coopération intergouvernementale, le « Comité des Ministres », mais aussi une assemblée délibérante qui « permettrait à l'opinion européenne commune de s'exprimer sur les problèmes de l'heure. Ce fut l'« Assemblée consultative ».

#### Un forum incomparable

Elue au second degré par les parlements nationaux et ne formulant que des avis, cette Assemblée n'était sans doute pas faite pour donner aux fédéralistes les plus radicaux une entière satisfaction sur le plan de la doctrine. Elle allait cependant exercer une influence prépondérante sur les progrès de l'idée européenne en lui procurant un forum incomparable. De l'hémicycle de la Maison de l'Europe, les voix les plus éloquents, les plus passionnées parfois, se sont élevées pour plaider le rapprochement des nations; sur ces travées, les pensées les plus audacieusement unitaires se sont exprimées; d'un banc à l'autre les controverses doctrinales les plus neuves ont opposé les « minimalistes » aux « maximalistes », les « fonctionnalistes » aux « institutionnalistes ».

Bref, l'Europe y a pensé tout haut, sur son destin immédiat comme sur son avenir lointain. Pour n'avoir été que consultatif, ce premier parlement à l'échelle d'un continent, loin de freiner l'éclosion des idées européennes, en a été comme le terrain vivifiant. On peut dire que tous les grands projets qui, depuis dix ans, ont permis de rassembler davantage les Etats européens y ont vu le jour ou y ont été favorisés.

#### Les conventions européennes

Le « Comité des Ministres » du Conseil de l'Europe n'a sans doute pas eu une activité aussi spectaculaire, ce qui s'explique en grande partie par le fait que ses décisions n'engagent pas les gouvernements représentés. Son action effacée n'a pas moins permis l'élaboration et la mise en vigueur d'une série de mesures qui ont non seulement largement facilité la libre circulation de personnes dans les quinze pays, mais garanti à tous

les ressortissants de la « Grande Europe », à l'intérieur des frontières de celle-ci, une plus grande égalité de traitement. Il s'agit notamment des conventions et accords concernant la sécurité sociale, la vieillesse, l'invalidité, les brevets, l'équivalence des diplômes, l'assistance sociale et médicale, les relations culturelles, etc.

Dans tous ces domaines, incontestablement, des progrès notoires ont été accomplis pour le plus grand profit du citoyen européen. L'œuvre la plus remarquable demeurera cependant la Convention européenne des Droits de l'Homme qui a fait de l'Europe des Quinze « la seule zone sur terre où le respect des droits et des libertés fondamentales est effectivement protégé par une institution que l'on a pu qualifier de véritable institution supranationale ». Il s'agit de la Cour européenne des Droits de l'Homme, dont l'installation, aujourd'hui, à Strasbourg, constituera l'événement le plus symbolique de ce dixième anniversaire.

### **Les droits de l'homme**

En vérité, les droits de l'homme constituent pour le Conseil de l'Europe la clé de voûte de son idéologie et, à ce titre, la plus ancienne et la plus permanente de ses préoccupations. Le Congrès européen de La Haye lui avait, déjà, indiqué la voie : « Les gouvernements, disaient-ils, devraient n'être admis comme membres du Conseil qu'à la condition de souscrire une déclaration commune garantissant les droits fondamentaux personnels et civiques essentiels au maintien de la démocratie, et devraient reconnaître au Conseil le droit d'en faire assurer le respect. » Inscrit dans le statut du Conseil, porté en tête de l'ordre du jour de la première session de l'Assemblée consultative, ce principe essentiel a trouvé son expression dans la première convention réalisée dans le cadre de l'association nouvelle. Signée le 4 novembre 1950 à Rome, elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1953, quatorze ans, jour pour jour, après le déchaînement de la Seconde Guerre mondiale.

S'il devait, pour survivre, invoquer des raisons valables, le Conseil de l'Europe pourrait se contenter de cette mission de sauvegarde de la liberté. Il peut cependant faire davantage encore s'il réussit à s'adapter aux conditions nouvelles qui se sont peu à peu imposées en Europe, en grande partie sous sa propre influence. L'entreprise des « Six » l'a privé assurément d'une partie de son prestige politique, mais il est à même de le retrouver dans la mesure où il sera, pratiquement et non plus théoriquement, le lieu où la collaboration entre la « Petite Europe » et la « Grande Europe » trouvera son cadre le plus indiqué.

### **Reformes souhaitables**

Comme l'a clairement souligné à cet égard M. Ludovico Benvenuti, son secrétaire général, le Conseil de l'Europe doit se réformer. Dans ce but, il conviendrait d'abord que son « Comité des Ministres » dispose de pouvoirs plus étendus, qu'il ait le droit d'engager les gouvernements et qu'il s'organise sur une base permanente et non plus épisodique, comme c'est le cas aujourd'hui. En second lieu, il serait souhaitable, surtout en un moment où la « zone de libre-échange » est à l'avant-plan des préoccupations, d'intégrer le Conseil de l'Europe à l'Organisation européenne de Coopération économique.

A dire vrai, les suggestions de M. Benvenuti sont beaucoup plus raisonnables que révolutionnaires. Elles suffiraient cependant à donner à la grande institution de Strasbourg un nouveau départ politique, une autorité accrue. En ce dixième anniversaire, elle ajouterait à un passé déjà si riche les promesses d'un avenir plus profitable à l'unité européenne.

Charles REBUFFAT.